

## *Communiqué de presse*

### Inondations 2010

## **La CCI du Var et le CEFAC créent une méthode d'analyse pour accompagner les entreprises après une catastrophe naturelle**

***Sept mois après les inondations qui ont durement frappé le département, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var fait appel au CEFAC pour une enquête réalisée auprès des commerçants sinistrés. La mission réalisée a permis de créer une méthodologie d'analyse de ces situations d'urgence***

#### **Paris – 5 avril 2011**

Le 15 juin 2010, le département du Var était touché par de fortes inondations sur les secteurs de Draguignan, Fréjus – Saint-Raphaël et le Haut-Var. Dès le lendemain, la CCI engageait une série d'actions pour porter assistance aux entreprises sinistrées.

Sept mois après les intempéries, et dans un souci de soutien de ses ressortissants, la CCI du Var a décidé de mener une enquête, en partenariat avec le CEFAC, dans le but de faire le point sur la situation de ces entreprises. L'enquête a été réalisée en janvier par 12 personnes en cours de formation au CEFAC, auprès d'un panel de 450 entreprises accompagnées depuis le 16 juin 2010 par les services de la CCI du VAR.

#### **Un suivi individualisé des entreprises**

Cette enquête se place dans le cadre d'une vaste opération de soutien aux entreprises sinistrées, la CCI du Var souhaitant mesurer les impacts des actions de soutien initiées. « *Six mois après le déclenchement de l'appui d'urgence par la CCI du Var, et alors que les commerçants et hôteliers doivent préparer la saison estivale, il était capital de connaître l'état réel des entreprises touchées* », explique Jean-Paul LESCOP, directeur des métiers de conseil au CEFAC.

#### **Mettre en place une méthode d'analyse**

Le CEFAC dispose d'une large expérience dans l'accompagnement des entreprises à la suite de catastrophes naturelles : inondations à Nîmes, Arles ou Vaison la Romaine, passage du cyclone Dean, marée noire de l'Erika... Cette tradition d'accompagnement permet aujourd'hui la construction d'une méthode d'analyse des situations critiques. Le CEFAC met régulièrement ses services à disposition des CCI, et cette méthode fera désormais partie des outils privilégiés pour accompagner les entreprises sinistrées vers une reprise de leur activité.



### **A propos de la CCI du Var**

Dotée d'un statut d'établissement public, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var se voit confier, de fait, certaines attributions à caractère représentatif et consultatif. La CCI du Var défend les intérêts de 40 000 entreprises en prenant position sur les projets, les actions et les moyens nécessaires au développement de l'industrie, du commerce et des services.

Trois grandes missions :

- ❖ **Développer.** La CCI du Var est le partenaire des entreprises au travers de ses missions d'information, de soutien, d'accompagnement pour les conforter dans toutes les étapes de leur développement
- ❖ **Aménager.** Un territoire dynamique et accueillant... ouvert et accessible, à travers des équipements collectifs adaptés et performants dont la CCI du Var a la gestion : les ports, l'aéroport, les zones d'activités
- ❖ **Former.** Les jeunes et les salariés en travaillant en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles et les entreprises pour développer une offre de formation adaptée aux exigences de leur recrutement

### **A propos du CEFAC**

Le Centre d'Etudes et de Formation des Assistants techniques du Commerce, des services et du tourisme (CEFAC) assure la formation et le perfectionnement de conseillers d'entreprises, cadres qui accompagnent les mutations des PME et participent au développement économique des territoires. Placé auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le CEFAC travaille avec les organisations professionnelles, les collectivités locales et auprès des organisations consulaires.

Le CEFAC délivre le Titre « ATC – Conseiller technique commerce, services, tourisme », reconnu par l'Etat au niveau II (Bac + 4) de la nomenclature des diplômes professionnels, inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) sous le n° 96 171.

### **Contacts**

Presse

Bertrand GAUTHIER

Responsable de la communication du CEFAC

[gauthier@cefac.com](mailto:gauthier@cefac.com) – 01.40.69.39.12

Formation

Jean-Paul LESCOP

Directeur des métiers de conseil du CEFAC

[lescop@cefac.com](mailto:lescop@cefac.com) – 01.40.69.39.29

### **Entreprise - SOS inondations**

La CCI du Var reste mobilisée aux côtés des entreprises et les aide à préparer les dossiers de demande d'«Aides Exceptionnelles » (Fisac – Conseil Général – Conseil Régional).

- Espace Entreprendre - 04 94 22 81 38 - [espace.entreprendre@var.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@var.cci.fr)
- Agence de Draguignan - 04 94 60 64 20 - [agence.draguignan@var.cci.fr](mailto:agence.draguignan@var.cci.fr)
- Agence de St Raphaël - 04 98 11 41 30 - [agence.straphael@var.cci.fr](mailto:agence.straphael@var.cci.fr)

